

A.M., 2024

**Arrêté numéro A-2024-02 de la ministre de la Famille
en date du 6 novembre 2024**

CONCERNANT la nomination d'un membre du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées en vertu de la Loi sur le curateur public

LA MINISTRE DE LA FAMILLE,

VU l'article 17.1 de la Loi sur le curateur public qui prévoit que le ministre responsable de son application constitue un comité chargé de conseiller le Curateur public en matière de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées;

VU l'article 17.2 de cette loi qui énonce que ce comité est formé de six personnes qui ne font pas partie du personnel du Curateur public et que ces personnes sont nommées pour un mandat d'au plus trois ans;

VU l'arrêté du ministre de la Famille, en date du 29 novembre 2021, par lequel le ministre a nommé maîtresse Christine Morin membre du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées pour un mandat de trois ans devant se terminer le 29 novembre 2024;

VU que le mandat de maîtresse Christine Morin arrive à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

QUE maîtresse Christine Morin soit nommée de nouveau membre du comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées pour un mandat de trois ans devant se terminer le 29 novembre 2027.

La ministre de la Famille,
SUZANNE ROY

84414

